

# Agro-écologie Parcs

Éditorial

n°2 – janvier 2016



Avec une COP 21 aux objectifs ambitieux, l'agroécologie n'a jamais été aussi importante qu'aujourd'hui. Elle est toutefois menacée par un projet d'accord transatlantique qui aurait pour conséquence de non seulement modifier les barrières tarifaires mais d'abaisser aussi les exigences environnementale et sanitaire. L'agroforesterie est une forme intéressante d'agroécologie avec une production globale supérieure et des effets positifs sur l'environnement et le climat.

L'exemple de Marc Lefebvre, agriculteur sur le Parc des Caps et Marais d'Opale, est très démonstratif de la double performance économique et environnementale de ce système. Maintenant, il faut que ces exemples s'étendent, soient identifiés et identifiables par les consommateurs. Il faut également que des filières organisées se construisent avec notamment la formation de Groupements d'intérêt économique et environnemental. La politique agro-

environnementale doit également être un levier pour conforter ou initier ces systèmes. Les Parcs naturels régionaux et leurs partenaires sont là pour sensibiliser les acteurs, accompagner les projets, aider à expérimenter et à essaimer sur le territoire.

Le Président de la commission agriculture de la Fédération et Président du Parc de la Narbonnaise en Méditerranée.  
Bernard Devic.

Dossier

## L'AGROFORESTERIE, UN SYSTÈME AGROÉCOLOGIQUE A DÉVELOPPER

### Principaux enseignements de la journée nationale de l'agroforesterie

Le 17 décembre 2015, se déroulait la seconde journée nationale de l'agroforesterie avec un plan national tout beau tout neuf. Stéphane Le Foll, présent à ces rencontres, a martelé que le développement de l'agroforesterie dépendra de l'intérêt qu'y trouveront les agriculteurs. Le plan ne prévoit pas de nouveaux moyens financiers mais plutôt leur optimisation. La production d'indicateurs et références doivent également inciter les agriculteurs à davantage intégrer l'agroforesterie. Le plan aura aussi pour objectif d'avancer sur différentes thématiques, de manière cohérente, dans le but de lever de nouveaux fonds, dédiés à l'agroforesterie dans son ensemble. Exemples : le projet de création d'un réseau thématique du Partenariat européen pour l'innovation qui permettrait d'obtenir de nouveaux crédits de recherche ou encore la mobilisation de fonds ERASMUS pour des projets pédagogiques concertés sur la thématique.

Aujourd'hui la mesure 82 du règlement de développement rural permet de financer l'installation mais aussi

l'entretien en agroforesterie. Cinq régions ont ouvert la mesure installation, 7 régions ainsi que 4 DOM les deux mesures. L'Europe propose aujourd'hui une définition plus large « systèmes qui associent foresterie et agriculture sur les mêmes terres ».



La première motivation des agriculteurs, que mettent en avant les intervenants de la journée nationale, est agronomique, comme le constat d'une baisse du taux de matière

organique dans le sol, l'érosion ou la lutte biologique. L'environnement est souvent un objectif secondaire et le bois d'œuvre qui demande de se projeter sur le long terme est finalement assez peu recherché. Les parcelles visées sont principalement des parcelles en propre. Un bail rural adapté à l'agroforesterie serait d'ailleurs bienvenu. En effet, à l'heure actuelle, le produit bois d'œuvre profite aux ayants droit des propriétaires plutôt qu'à ceux de l'agriculteur. C'est aussi dans cette perspective que

l'agriculteur préfère implanter des fruitiers. Une des actions du plan serait de proposer un bail rural agroforestier permettant aux agriculteurs d'avoir un droit aussi sur le tronc et pas seulement sur les branches.

Les présentations de la journée nationale de l'agroforesterie ainsi que le plan sont disponibles via le lien suivant :

<http://agriculture.gouv.fr/retour-sur-la-journee-de-lancement-du-plan-de-developpement-de-lagroforesterie>

### Agroforesterie, de quoi parle-t-on ?

L'agroforesterie désigne les pratiques nouvelles ou historiques, associant arbres, cultures et/ou animaux sur une même parcelle agricole en bordure ou en plein champ. Ces pratiques intègrent les systèmes agro-sylvicoles mais aussi sylvo-pastoraux et les pré-vergers. L'agroforesterie améliore la production des parcelles en optimisant les ressources du milieu. Ce système agroécologique permet de diversifier la production et présente de nombreux effets positifs sur le sol, l'eau et la biodiversité. Il participe aussi à la lutte contre le réchauffement climatique en stockant le carbone.

### L'agroforesterie, dans les Parcs

Quelques exemples d'accompagnement de ces systèmes existent dans les Parcs.

- Le Parc du **Gâtinais français** a accompagné techniquement et financièrement un projet d'agroforesterie sur une exploitation céréalière de 400 hectares. Le projet a fait des émules, aujourd'hui deux autres exploitations ont un projet en cours de réalisation.
- L'action du Parc du **Perche** se traduit par de l'animation et de la sensibilisation des professionnels et des élus, de l'accompagnement de porteurs de projets avec la chambre d'agriculture de l'Orne. En 2011, à l'issue de deux formations avec les agriculteurs les plus motivés, 20 hectares ont été plantés en agroforesterie chez deux agriculteurs du groupe, qui ont bénéficié des financements du Conseil Général de l'Orne et des fonds européens FEADER. L'un de ces deux agriculteurs a engagé en 2014 une seconde tranche de plantation de 20 hectares dans des parcelles de culture.
- Le Parc de **l'Avesnois** accompagne les agriculteurs au développement de l'agroforesterie fruitière par des conseils techniques sur les essences, la conduite et l'entretien de vergers hautes tiges et l'aide au montage de dossiers de subventions régionales pour les plantations. Le Parc a contribué au développement d'une filière « jus » valorisée par la « marque Parc » pour les fruits issus des prés-vergers. De plus, depuis 2015, le Parc propose aux exploitants une MAEC d'entretien et de maintien des vergers hautes tiges. Au total ce travail a permis la plantation de 55 hectares de prés-vergers et plus de 2000 arbres.
- Le Parc des **Grands-Causse**s a accompagné une centaine d'éleveurs dans la mise en œuvre du sylvopastoralisme sur leur exploitation.

**L'AGROFORESTERIE dans les Alpes**

**RENCONTRES PROPOSÉES AUX AGRICULTEURS DES ALPILLES**

Dans le cadre du Programme LIFE des Alpes

**01/02** Journées d'échange agroforesterie avec un focus sur les filières des Alpes : vignes / grandes cultures / amandes / etc. Mouriès

Dans le cadre du projet SMART 2014-2016

**26/01** Visite - échange à la ferme. Découverte de l'agroforesterie verger-maraîchage Pernes-les-Fontaines

**15/02** Formation sur l'agroforesterie verger-maraîchage Fontvieille

**Réervations avant le 22/01/2016**  
 Julie RIGAUD - Chargée de mission agriculture  
 agriculture@parc-alpilles.fr  
 04 90 54 24 10 | life-alpilles.com

**Si vous êtes intéressés pour :**

- 1 Découvrir l'agroforesterie et sa pertinence dans les Alpes.
- 2 Connaître les différents systèmes agroforestiers selon les filières présentes dans les Alpes.
- 3 Discuter sur les faisabilités technico-économiques et les intérêts agroenvironnementaux.

Le PNIR des Alpes et le GR CIVAM vous proposent des journées de rencontre en février 2016 ! Venez nombreux !

- Le Parc des **Alpes** organisera en 2016 une journée de rencontre entre agriculteurs sur l'agroforesterie. Afin de compléter cette journée, le Parc s'est associé au GR CIVAM et au GRAB pour l'organisation d'une journée de formation et des visites de fermes maraîchères en agroforesterie.
- Le Parc du **Verdon** en est au tout début de la réflexion. En 2016, il va travailler sur l'accompagnement des agriculteurs dans leurs projets d'agroforesterie et de plantation de haies. Il éditera aussi un guide technique sur les haies.
- Le Parc de **Loire-Anjou-Touraine** devrait engager cette année, pour trois ans, un programme de soutien aux porteurs de projets.

Marc Lefebvre, agriculteur dans le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale témoignait à la journée nationale de l'agroforesterie

<http://lefebvre.e-monsite.com/>



« Avec le semis direct j'ai le même rendement mais je travaille trois fois moins et je dépense quatre fois moins. »



© FENNE

*Vous avez aujourd'hui une exploitation de 198 hectares, non loin de Calais, à Guînes. Cette exploitation allie cultures de blé, escourgeon, colza, orge de printemps, pommes de terres, lin et poireaux. Vous vous êtes investi en 2012 dans un projet d'agroforesterie sur un parcellaire de 50 hectares. Quel en a été le cheminement ?*

Dès 1997, j'arrête définitivement le labour. Pendant 2 ans, j'ai d'abord essayé les TCS (techniques culturales simplifiées). Mais j'ai très vite basculé vers le semis direct car je me suis aperçu que les TCS ne répondaient pas à mes objectifs. Parallèlement, j'applique des pulvérisations à bas volume, ce sont des interventions phytosanitaires à dosage très faibles qui permettent d'intervenir très rapidement dans des conditions optimales. Trouver des plages optimales de traitement est un vrai défi. Je ne suis pas en bio mais je fais des efforts depuis une vingtaine d'années. En 2002, je signe un Contrat territorial d'exploitation (CTE) qui m'obligeait déjà à couvrir 80 % de mes sols avant le 15 octobre. En 2003, on commence à parler d'arbres et d'arbustes avec la signature d'une convention avec la communauté de communes pour la plantation de haies et de bandes enherbées en limite du parcellaire. Ce projet faisait suite à des coulées d'eau très importantes et des conséquences dramatiques sur les cultures. En 2007, j'arrête la production de betteraves, un choix risqué sachant que j'avais 3500 tonnes de quotas de betteraves. J'ai fait ce choix-là car la production betteravière m'interdisait de passer la totalité de mon exploitation en semis direct. En 2009, j'acquiers un semoir pour semis direct. Une étape intermédiaire à l'agroforesterie sera le projet Agricobio porté par le Parc des Caps et Marais d'Opale. Finalement, les premières installations de plantations agroforestières ont commencé en 2012 et se poursuivent encore cette année.



Plantations agroforestières.

### Quelles conséquences liées au semis direct ?

Un énorme travail est fait sur les couverts végétaux en interculture, sur le choix des espèces, et des mélanges. J'ai réalisé beaucoup d'essais différents. Depuis 5 ans, j'ai commencé le colza en association. Par exemple avec du lin pour favoriser les effets de confusions auprès des insectes. L'objectif est que certaines espèces aillent plus sur le lin que le colza. Globalement, les rendements restent stables avec un gain de temps et moins d'intrants. Une amélioration s'observe sur les sols ; les argilo-calcaires commencent à être bien structurés. Pour les pommes de terres on avait l'habitude de prendre un décompacteur, l'évolution du sol me permet aujourd'hui de ne plus m'en servir même après une récolte de pommes de terres.

### Vous parlez d'une étape intermédiaire à l'agroforesterie, Agricobio, qu'est ce que c'est ?

En effet, je ne peux pas parler d'agroforesterie sans évoquer le projet Agricobio porté par le Parc naturel des



Bandes refuges.

Caps et Marais d'Opale. J'avais lu pas mal de choses – j'avais plus de temps grâce au semis direct – et notamment que les carabes pouvaient être des alliés au semis direct. Il fallait cependant leur laisser des bandes refuges pour les voir se développer.

J'ai eu la chance de récupérer un parcellaire cohérent sur l'exploitation. Ça m'a permis de rediviser 50 hectares et de réaliser des bandes refuges pour les auxiliaires qui deviennent un outil de production. On appelle cela la biodiversité fonctionnelle.

L'ensemble du dispositif faisait environ 3 hectares avec également l'implantation de 2300 mètres de haies. J'avais compris l'intérêt des bandes fleuries mais j'avais aussi envie que ça produise, ce qui m'a amené à l'agroforesterie. D'abord avec du bois d'œuvre avec un arbre tous les 4 mètres. De la même manière, quand on plante de tels arbres, rendez vous dans 60 ans. Très vite, on est parti vers l'intensification de ces linéaires en diversifiant les objectifs de production : fruitiers, bois de chauffage mais surtout production de Bois raméal fragmenté (BRF) pour améliorer la fertilité du sol en y ramenant du carbone. On a aussi installé des bandes de trèfles pour les pollinisateurs.

Le coût total du projet agroforesterie, s'est élevé à 37540 euros, dont 70 % d'aide financière pour les arbres (FEADER). Le Parc a réalisé un accompagnement technique et administratif.

### Agricobio c'est quoi ?

Véritable laboratoire à ciel ouvert, l'exploitation de Marc Lefebvre permet au Parc naturel des Caps et Marais d'Opale avec ses partenaires scientifiques (université de Lille, université catholique de Lille, le groupe ISA, la FREDON et CMNF) d'évaluer l'impact de la biodiversité sur la production agricole. Les premières campagnes de prélèvement ont permis de mieux connaître la répartition des espèces auxiliaires selon le type d'habitat (cultures, haies, bandes enherbées) et de mieux comprendre les dynamiques de ces espèces dans l'espace et dans le temps.

## MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES : UN PREMIER RODAGE DIFFICILE EN 2015

### Un contexte particulier de régionalisation du Fond européen agricole pour le développement rural (FEADER)

2015 a été la première année de la mise en œuvre de la nouvelle programmation de la Politique agricole commune avec une nouvelle génération des mesures agro-environnementales, les Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC). Désormais chaque Région devient autorité de gestion du FEADER. L'Etat a élaboré un cadre national que chaque Région a décliné au travers d'un programme de développement rural régional qui fixe les priorités régionales (PDRR). Cadre national et programmes régionaux, qui se sont construits concomitamment dans un calendrier très serré, sont approuvés par l'Europe. La régionalisation du FEADER a ajouté un niveau supplémentaire de complexification de la démarche et a parfois engendré des modifications de dernière minute.

### Un dispositif national où les Parcs se sont investis

Le réseau des Parcs avait participé très en amont à la construction du dispositif national. Forts de leur expérience sur les prairies fleuries, ils ont défendu le principe de mesures à obligation de résultats, c'est à dire fondées sur un résultat environnemental mesurable. Ils ont aussi soutenu la notion de mesures systèmes ou mesures qui ne s'attachent pas seulement aux pratiques à la parcelle mais qui concernent toute l'exploitation dans une perspective d'accompagnement des systèmes agricoles vers davantage d'autonomie et de durabilité, facilitant également à terme la sortie des exploitations du dispositif MAEC. Un guide de recommandation de la MAEC « systèmes herbagers et pastoraux » individuelle (mesure shp) a été réalisé sur base de l'expertise de trois Parcs.

Ce document est à télécharger sur le site : <http://www.parc-naturels-regionaux.fr/>

### Un première année d'ajustements

Les Parcs naturels régionaux qui se sont lancés avec ferveur et enthousiasme dans la construction de projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) ont parfois rencontré des difficultés dans leur mise en œuvre. Dans un cadre administratif évolutif, les projets, désormais sur base d'appels à projet, ont eu du mal à se stabiliser ce qui a parfois décrédibilisé les porteurs de projets auprès des agriculteurs. Certaines structures sont également entrées en concurrence sur les territoires avec ce principe d'appel à projet qui a parfois vu des acteurs historiques écartés



Le Parc de la Brenne engagé dans un PAEC a formé des agriculteurs à la reconnaissance des plantes de prairies.

du dispositif. Le projet exposé initialement aux agriculteurs a quelquefois dû évoluer au fil de l'eau en fonction des arbitrages nationaux, régionaux ou européens. Certaines mesures qui étaient attendues par les Parcs n'ont pas toujours été ouvertes dans les Régions sans que cela soit forcément justifié par des raisons techniques et même budgétaires. Quelques mesures présentes dans la précédente programmation ont vu leur rémunération diminuer fortement avec des montants parfois différents d'une région à l'autre. De plus, des porteurs de projets comme les Parcs naturels régionaux n'ont pas eu officiellement accès aux données du registre parcellaire graphique pour identifier plus facilement les agriculteurs, qui ont souscrit aux mesures du PAEC, et pouvoir réaliser les diagnostics réglementaires et les accompagner dans leur contrat.

### Un dispositif qui peut évoluer

Le dispositif en marche peut évoluer chaque année tout au long de la programmation, notamment grâce à des actions de concertation menées par la Fédération avec l'appui des Parcs. Ainsi, la Région Rhône Alpes qui n'avait pas ouvert la mesure shp individuelle, l'ouvre désormais aux territoires de Parcs en 2016. Un projet de MAEC spécifique est à l'étude pour les landes fauchées des Monts d'Arrée qui, dans la nouvelle programmation, n'ont plus de mesures répondant à leurs enjeux. Pour 2016, les principales modifications du cadre national porteront sur un ajustement financier de la mesure Couvert 6 (bandes ou parcelles enherbées), une revalorisation de la mesure système polyculture élevage et un complément de la liste des plantes sur la mesure shp. C'est une première année difficile avec de nouvelles autorités de gestion qui se rodent sur ces sujets. Le dispositif administratif devrait se huiler avec le temps. On espère aussi que des évolutions seront apportées aux PDRR pour renforcer les moyens d'animation et prioriser les projets les plus agro-écologiques.

### Agro-écologie Parcs

Lettre d'information semestrielle n°2 – janvier 2016

Directeur de la publication, Pierre Weick  
Rédaction et coordination, France Drugmant  
Création graphique, Anne Badrignans  
Imprimeur, Apex Graphique Sarl  
12, rue Xaintraillles, 75013 Paris  
Dépôt légal janvier 2016 - ISSN 2429-6562  
Fédération des Parcs naturels régionaux de France  
9, rue Christiani - 75018 Paris  
Tél. 01 44 90 86 20 - Fax. 01 45 22 70 78

[info@parcs-naturels-regionaux.fr](mailto:info@parcs-naturels-regionaux.fr)



[fb.com/federationPNR](https://www.facebook.com/federationPNR)



[@FederationPNR](https://twitter.com/FederationPNR)

Avec le soutien financier de :



**AGRICULTURES  
PRODUISONS  
AUTREMENT**